

LIVRE DES RÈGLEMENTS 2026



Mise à jour : Février 2026

En rouge : Nouveaux règlements ou modifications en vigueur immédiatement

En bleu : En vigueur en 2027

Index

RÈGLEMENTS FMSQ (applicables à tous les styles de courses)

F-1 Membership	4
F-2 Équipement obligatoire	4
F-3 Catégories et limitations	5
F-4 Numéros	8
F-5 Prix	8
F-6 Calcul des points au championnat	9
F-7 Dispositifs de sécurité	10
F-8 Plaques et numéros	10
F-9 Respect et sécurité	12
F-10 Conduite antisportive	14
F-11 Véhicule utilisé pour une épreuve	14
F-12 Signalisation	15
F-13 Puits (catégorie Expert)	15
F-14 Ravitaillement Moto/Quad (catégorie Expert)	15
F-15 Ravitaillement et réparations hors des puits (toutes catégories)	15
F-16 Circulation sur le terrain (pit riding)	16
F-17 Génératrices	16
F-18 Niveau sonore	16
F-19 Remboursement	17
F-20 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ	17
F-21 Commerce sur les sites	17
F-22 Stationnement dans les zones réservées par la FMSQ	17
F-23 Météo/ Empêchement majeur	17
F-24 Participation à une seule course par type de véhicule	17
F-25 Inspection de la piste par le pilote	17
F-26 Système de communication	18
F-27 Essai d'une catégorie supérieure	18
F-28 Bagarres	18
F-29 Dopage et facultés affaiblies	18
F-30 Commotions cérébrales	19
F-31 Surclassement/graduation de catégorie	19

RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY

CC-1 Véhicule et l'équipement	21
CC-2 Inspection technique	21
CC-3 Transport médical	22
CC-4 Entraînement	22
CC-4 Point de vérification (scan)	22
CC-6 Départ	23
CC-7 Assistance externe	24
CC-8 Tracé	24
CC-9 Arrêt de course	24
CC-10 Reprise de la course	25
CC-11 Fin d'épreuve	25
CC-12 Résultats/Protêts	26

RÈGLEMENTS E-BIKE

EB-1 Durée/Longueur du parcours	27
EB-2 Conditions météorologiques et ou du terrain	27
EB-3 Vélos et motorisations approuvés	27
EB-4 Éthique	28
EB-5 Règlements E-Bike	28
EB-6 Catégories et couleurs de plaques	28
EB-7 Inscriptions	29
EB-8 Inspection et pratique de la piste	29
EB-9 Classement Overall et Points	30
EB-10 Numéros de championnat (1 à 10)	30

Approbation de ce livre des règlements

Le livre des règlements de la FMSQ a été écrit entre les saisons 1999 et 2000 et la dernière mise à jour est de **février 2026**. L'objectif est de garder ce sport accessible à tous, mais aussi de respecter l'environnement et d'améliorer l'image des motocyclistes de sentiers face au gouvernement, face au voisinage des lieux de nos événements et face aux organisateurs. Nous, le conseil d'administration, avons opté pour des règles claires afin d'éviter les litiges. Le simple fait de participer et/ou assister à une épreuve implique l'acceptation des présents règlements par les pilotes et leurs accompagnateurs.

Litige

S'il advenait un litige qui ne serait pas couvert par le livre des règlements ou lors d'une décision arbitraire appliquée par la FMSQ (arbitre, directeur de course ou le CA) selon le livre des règlements, ou à la demande d'un membre lésé, un comité sera formé dans les jours suivants et une réunion en visioconférence sera organisée pour délibération. Ce comité sera composé **d'un minimum de trois de deux** membres du conseil d'administration **et, si jugé nécessaire par celui-ci**, de l'arbitre, du directeur de course. **Ainsi que de deux membres tirés au hasard et présents à l'événement sans conflit d'intérêt ou sans lien avec le pilote lésé. La décision prise par ce comité sera irréversible.**

Dérogation

Toute demande de dérogation par rapport à tout règlement FMSQ doit être soumise électroniquement à l'aide du formulaire à cet effet sur le site web FMSQ.net. Une demande de dérogation devra contenir toutes les informations requises afin que le CA de la FMSQ puisse analyser la situation et rendre une décision par écrit au membre en règle qui en a fait la demande.

Une demande de dérogation doit être soumise à l'avance et non le jour même d'un événement. Par contre, si une dérogation est nécessaire rapidement, une décision temporaire pourrait être prise par le directeur de course. Cette décision devra par la suite être révisée par le CA et le membre qui en fait la demande devra tout de même soumettre celle-ci via le formulaire électronique sur le site web. Le CA peut alors confirmer ou renverser la décision temporaire prise par le directeur de course.

Lien au formulaire de dérogation:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSftF2bqrwiEMvo9dbD_qA2NVvrgoFvkwR4cipPzliqXwXkWjQ/viewform

Fédération des motocyclistes de sentiers du Québec (FMSQ)

Règlements et régulations ayant rapport avec toutes les compétitions ouvertes. Les règles et/ou régulations établies dans ce livre ont pour but d'assurer la bonne conduite des courses et d'établir un minimum acceptable de recommandations pour de tels événements. Ces règles s'appliquent à tous les événements FMSQ, et en participant à ces événements, les membres sont obligés de respecter ces règles. Aucune garantie de sécurité n'est donnée ou sous-entendue dans la publication de ces règles et/ou régulations. Elles forment un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucune façon une garantie contre les blessures ou le décès des participants, spectateurs ou autres personnes présentes sur les lieux.

Remarque

Les termes utilisés dans le présent livre des règlements au singulier et au masculin comprendront le pluriel et le féminin, suivant le cas. En cas de disparité entre la section des règlements affichés sur le site web, des versions abrégées publiées par la FMSQ en ligne ou sur un site d'événement ou en version anglaise, ce document en format PDF et en français sera prioritaire.

E-BIKE : En plus des règles applicables à tous les événements et à toutes les disciplines, certains règlements spécifiques à la discipline du E-Bike se retrouvent dans la section consacrée à cet effet.

Intégration du règlement de sécurité de la FQMHR

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement de sécurité de la Fédération Québécoise des Motos Hors-Route (FQMHR), qui encadre le sport de la moto hors route à l'échelle provinciale au Québec, la FMSQ en temps qu'organisation affiliée harmonise ses règlements et processus en conséquence.

À noter que certaines dispositions du règlement de sécurité de la FQMHR (comme les formations "Guidon") s'appliquent seulement aux résidents du Québec qui participeront à des événements de la FMSQ.

Dans ce contexte, la FMSQ procédera à une application graduelle de certains paramètres durant la saison 2026, avec une intégration complète prévue pour la saison 2027. Ces dispositions applicables en 2027 sont identifiées en bleu dans le présent document afin de les distinguer.

Pour plus de détails, veuillez consulter le site Web de la FQMHR, sous la section « Programmes », afin de prendre connaissance de l'intégralité du règlement de sécurité.

Règlements FMSQ (applicables à tous les événements FMSQ)

F-1 Licenses/Membership

Afin de pouvoir participer aux événements de la FMSQ, tous les coureurs doivent posséder un membership valide de la FMSQ et de la FQMHR (résidant au Québec seulement) au moment de l'inscription. De plus, tous les participants doivent avoir pris connaissance du formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques et l'avoir signé. Dans le cas d'un participant âgé de moins de 18 ans, le titulaire de l'autorité parentale doit également prendre connaissance et signer le formulaire de consentement parental.

FMSQ : Deux types de membership sont disponibles, soit le membership annuel ou le membership d'un weekend. Les memberships d'un week-end sont valides seulement pour la fin de semaine de l'événement et comportent certaines restrictions, notamment :

1. ~~La possibilité de choisir~~ Un numéro de course **assigné** au-dessus de 1000 seulement;
2. Le fait que les points accumulés lors de ce week-end ne sont pas comptabilisés au cumulatif du championnat à la fin de la saison.

La FMSQ peut offrir des forfaits de membership familial annuel. Ceux-ci sont assujettis aux critères suivants :

1. Les membres de la famille doivent résider à la même adresse.
2. Les enfants de la famille de 18 ans et plus sont admissibles seulement s'ils sont aux études (à la demande de la FMSQ, une preuve pourrait être exigée).

FQMHR : Toute personne résidant au Québec doit détenir une carte de membre motocycliste « parc récréatif / compétition » valide pour participer aux événements de la FMSQ.

Pour un participant âgé de moins de 16 ans, l'émission de la carte est effectuée à la suite d'une certification **obtenue** dans le cadre des formations "Guidon".

Pour plus de détails, veuillez consulter le site Web de la FQMHR, sous la section « Formation/ Programme Guidon ».

F-2 Équipement obligatoire

(Applicable aux courses Moto et Quad, voir les règlements E-Bike pour l'équipement spécifique à ce type de course).

Les bottes de type motocross, pantalons longs de type motocross, chandail à manches longues de type motocross, plastron (chest protector), protège-genoux, gants de type motocross, **lunettes de type motocross**

et un casque approuvé sont obligatoires. La FMSQ pourra refuser à un pilote de prendre le départ si son équipement n'est pas conforme.

Casque :

- Le casque doit être porté et attaché en tout temps lorsque le pilote se déplace avec son véhicule.
- Pour être approuvé, un casque doit porter un sceau du fabricant attestant qu'il est conforme à au moins une des normes d'homologation qui suivent. Le casque doit être muni de ses sceaux originaux et ces derniers doivent demeurer visibles.

Canada	Snell M2015/M2020 ou CAN-3-D230
USA	DOT FMVSS 218
Europe	ECE 22-05/22-06 `P`
Japon	JIS T 8133 : 2015
FIM	Toutes les certifications approuvées FIM SFI

- Le casque doit être intact et sans aucune modification pouvant altérer sa performance dans le cas d'un accident selon les normes et conditions pour lesquelles il a été testé et approuvé.
- Le casque doit avoir une attache au menton comme système de retenue.
- Le casque doit être en bonne condition et à la bonne grandeur pour le pilote qui le porte.
- SEULEMENT les casques de type « FULL FACE » sont autorisés. Il est interdit de compétitionner avec un casque de type ouvert.

Il est recommandé que tous les casques utilisés en compétition soient équipés d'un dispositif d'urgence de retrait du casque de fabrication commerciale.

Il est aussi recommandé que tous les concurrents affichent l'information suivante sur la base de leur casque: nom, allergies à des médicaments, condition médicale spéciale et groupe sanguin.

F-3 Catégories et limitations

Les catégories, horaires et ordre de départ peuvent être modifiés par le directeur de course et/ ou le CA.

Certaines catégories sont limitées au niveau de l'âge et de la mécanique du véhicule (voir les tableaux suivants).

Restriction d'âge Règle sur l'âge des pilotes :

L'admissibilité d'un pilote à une catégorie est déterminée par son âge en date du jour de la course. Toutefois, les principes suivants s'appliquent pour offrir de la flexibilité aux pilotes :

1. Le principe du 1er janvier (Maintien de catégorie)

Votre âge au 1er janvier de l'année en cours définit votre admissibilité pour toute la saison.

- Un pilote peut choisir d'effectuer l'intégralité du championnat dans la catégorie correspondant à son âge au 1er janvier, même s'il change de tranche d'âge durant la saison.
- Exemple : Un pilote a 39 ans le 1er janvier et fête ses 40 ans en avril. Il a le droit de rester en catégorie 30+ pour toute la saison.

2. Le principe de l'âge atteint (Graduation optionnelle)

Un pilote peut décider d'intégrer une catégorie supérieure dès qu'il a atteint l'âge requis, au plus tard le jour de la course.

- Exemple 1 (Début de saison) : Si un pilote atteint l'âge requis pour une catégorie supérieure au plus tard le jour de la première course, il peut choisir de débiter sa saison directement dans cette nouvelle catégorie.

- Exemple 2 (En cours de saison) : Un pilote peut choisir de « monter » de catégorie le jour de son anniversaire ou lors de n'importe quelle course suivante.

3. Catégories sans âge maximum

Lorsqu'une catégorie définit un âge minimum (ex: 30+) sans spécifier d'âge maximum, tout pilote ayant atteint ou dépassé cet âge est admissible.

- Exemple : Un pilote de 45 ans est parfaitement admissible à compétitionner dans la catégorie 30+.

Note importante sur le pointage : Aucun point de championnat n'est transférable d'une catégorie à l'autre. Si un pilote change de catégorie en cours d'année, son cumul de points dans la nouvelle catégorie commence à zéro.

Le personnel de la FMSQ peut exiger une preuve d'âge, soit une pièce d'identité telle que la carte d'assurance maladie ou le permis de conduire. ~~Tout pilote inscrit dans l'une des catégories suivantes doit répondre aux critères correspondants au 1er janvier de l'année courante, excepté pour les jeunes de 6 ans, qui doivent avoir 6 ans au plus tard la journée de la course.~~

MOTO		
Tous les pilotes de moto de 16 ans et moins, peu importe leur catégorie, sont assujettis aux normes FQMHR de cylindrées et de restriction de puissances selon l'âge :		
5 ans et plus : Motocross électrique EE2, MC-E 2 et SX-E 2 ou équivalent avec roues d'un maximum de 26 cm		
6 ans et plus : 50cc en 2 temps ou 4 temps		
7 ans et plus : 65cc en 2 temps ou 80cc en 4 temps		
9 ans et plus : 85cc en 2 temps ou 100cc en 4 temps		
11 ans et plus : 112cc en 2 temps ou 150cc en 4 temps		
13 ans et plus : 125cc en 2 temps ou 250cc en 4 temps		
15 ans et plus : 250cc en 2 temps ou 450cc en 4 temps		
Motorisation électrique : Avec l'évolution rapide des technologies et des produits offerts par les manufacturiers, les motorisations électriques utilisées par les jeunes de moins de 16 ans doivent être limitées à des puissances équivalentes aux cylindrées maximales par rapport aux âges.		
CATÉGORIES	ÂGE	LIMITATIONS MÉCANIQUES
Pee-Wee C (Électrique)	6 à 7 ans	Motocross électrique équivalent à 50cc liquide 2t, 4t (véhicules de type « vélo d'équilibre électrique » ne sont pas acceptés)
Pee-Wee C (Liquide)	6 à 7 ans	Maximum 50cc liquide (2t, 4t)
Pee-Wee C (Air)	5 à 7 ans	5 ans - Motocross électrique EE2, MC-E 2 et SX-E 2 ou équivalent avec roues d'un maximum de 26 cm (véhicules de type « vélo d'équilibre électrique » ne sont pas acceptés)
		6 à 7 ans - Maximum 50cc air (2t, 4t), Motocross électrique EE2, MC-E 2 et SX-E 2 ou équivalent avec roues d'un maximum de 26 cm (véhicules de type « vélo d'équilibre électrique » ne sont pas acceptés)
Pee-Wee B	6 à 8 ans	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t
Dame C	---	Maximum 112cc 2t, 150cc 4t
Écolière	8 à 14 ans	Maximum 85cc 2t, 125 4t
Écolier A	12 à 15 ans	Maximum 112cc 2t, 150cc 4t
Écolier B	10 à 13 ans	Maximum 85cc 2t (Limité aux roues 17/14), 125cc 4t
Dame-A	---	---

Dame 30+	Minimum 30 ans	---
Dame 40+	Minimum 40 ans	---
Dame A -B	---	Maximum 200cc 2t, 250cc 4t
Pee-Wee A	7 à 11 ans	Maximum 65cc 2t, 110cc 4t
Junior C	---	---
30+ C	Minimum 30 ans	---
40+ C	Minimum 40 ans	---
50+ C	Minimum 50 ans	---
60+	Minimum 60 ans	---
Dame Intermédiaire	---	---
Sportswoman	---	---
Débutant	---	---
Dame Experte	---	---
Junior B	---	---
Sportsman	---	---
Lightning	---	Motocross électrique
17- B	Maximum 17 ans	---
30+ B	Minimum 30 ans	---
40+ B	Minimum 40 ans	---
50+ B	Minimum 50 ans	---
60+ B	Minimum 60 ans	---
Expert	---	---
Intermédiaire	---	---
Senior	Minimum 30 ans	---
Junior A	---	---
40 + A	Minimum 40 ans	---
30 + A	Minimum 30 ans	---
50 + A	Minimum 50 ans	---

QUAD

À moins d'une indication spécifique liée à une catégorie particulière, tous les QUAD doivent respecter une largeur maximale de 50 pouces, mesurée à partir de l'extérieur des pneus.

~~Tout enfant de 14 ans et moins doit respecter une cylindrée maximum de 200cc 2t et de 300cc 4t, peu importe la catégorie.~~

CATÉGORIES	ÂGE	LIMITATIONS MÉCANIQUES
Pee-Wee B	6 à 9 ans	Maximum 90cc 2t, 110cc 4t (Production: Châssis et moteur correspondant au modèle tel que produit par le manufacturier. Aucune modification moteur n'est permise. Toute autre modification est acceptée)
Pee-Wee C	6 à 7 ans	Maximum 50cc 2t ou 4t (Production air: Châssis et moteur refroidi à l'air correspondant au modèle tel que produit par le manufacturier. Aucune modification moteur n'est permise. Toute autre modification est acceptée), (Maximum 36 pouces: Largeur maximum à partir de

		l'extérieur des pneus)
11-14	11 à 14 ans	Maximum 150cc 4t, 105cc 2T (Modifié: Toute modification est acceptée. Aucun châssis avec une géométrie équivalente à un modèle 450cc n'est accepté)
		Maximum 200cc 2t (Production: Châssis et moteur correspondant au modèle tel que produit par le fabricant. Aucune modification moteur n'est permise. Toute autre modification est acceptée)
		Maximum 300cc 4t
Dame	---	14 ans et moins - Maximum de 200cc 2t et de 300cc 4t
Pee-Wee A	9 à 12 ans	Maximum 100cc 2t (Production: Châssis et moteur correspondant au modèle tel que produit par le fabricant. Aucune modification moteur n'est permise. Toute autre modification est acceptée)
		Maximum 90cc 2t (Modifié: Toute modification est acceptée. Aucun châssis avec une géométrie équivalente à un modèle 450cc n'est accepté)
		Maximum 125cc 4t
Expert	Minimum 16 ans	Aucun Quad de type 4x4
Intermédiaire	Minimum 14 ans	Aucun Quad de type 4x4
A	Minimum 14 ans	Aucun Quad de type 4x4
4x4	Minimum 16 ans	Seulement des modèles 4x4 (Restrictions 4x4: Interdiction des accessoires non essentiels : Aucun équipement qui n'est pas fait pour la compétition ne sera accepté (supports à accessoires, coffres rigides, treuils, pare-chocs massifs de type utilitaire ou de fabrication artisanale, miroirs, prise d'air surélevée qui dépasse de plus de 3 pouces du guidon, échappements fabriqués de manière artisanale, etc.). Et toutes les autres normes en vigueur pour les QUAD sont requises (voir les règlements F-7 Dispositifs de sécurité et F-8 Plaques et numéros)
40+	Minimum 40 ans	Aucun Quad de type 4x4
B	Minimum 14 ans	Aucun Quad de type 4x4
C	Minimum 14 ans	Aucun Quad de type 4x4
Dame Experte	Minimum 14 ans	Aucun Quad de type 4x4

F-4 Numéros

Les numéros de 1 à 15, Moto : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 15 premiers dans le championnat overall Cross-Country national de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert et Intermédiaire sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 5, Dame Experte Moto : Sont décernés aux coureuses qui se sont classées parmi les 5 premières dans le championnat Dame Experte Cross-Country national de l'année précédente.

Les numéros de 1 à 15, Quad : Sont décernés aux coureurs qui se sont classés parmi les 15 premiers dans le championnat overall Cross-Country national de l'année précédente. Les pilotes inscrits dans les catégories Expert, Intermédiaire et A sont les seuls éligibles à ce classement.

Les numéros de 1 à 5, Dame Experte Quad : Sont décernés aux coureuses qui se sont classées parmi les 5 premières dans le championnat Dame Experte Cross-Country national de l'année précédente.

Le port d'un numéro overall est à la discrétion du pilote qui peut choisir ou non de le porter durant la saison. Le pilote qui se voit décerner le numéro 1 est cependant dans l'obligation de le porter lors des événements FMSQ.

F-5 Prix

Des trophées, plaques ou médailles sont offerts dans chaque catégorie officielle. On peut aussi donner des prix sous forme d'accessoires ou d'équipements ou de certificats cadeaux. Les paramètres pour ceci sont

définis par la FMSQ à chaque saison et/ou événement. Ceux-ci peuvent aussi varier par discipline ou catégorie.

F-6 Calcul des points de championnat

- A. À chaque ronde, les vingt premiers de chaque catégorie amassent des points comme suit : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1. Cette structure de points est utilisée pour le calcul du championnat de chaque catégorie et aussi pour le calcul du championnat « Overall PM », Quad Expert, Quad Intermédiaire et Quad A ainsi que Moto Expert et Moto Intermédiaire.
- B. Dans le cas du championnat « Overall AM » (Pour la course du dimanche 10h30 incluant les catégories Moto Dame Experte), les points sont calculés avec une structure respectant le même ratio de points entre les positions que la structure présentée au point A ci-dessus. Cependant, l'échelle des points débute à 5000 afin de permettre un étalement de points au-delà des 20 premiers pilotes.

Ex. :

	1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	18e	19e	20e	21e	22e	23e	24e
Overall PM	25	22	20	18	16	15	14	13	3	2	1	0	0	0	0
Overall AM	5000	4400	4000	3600	3200	3000	2800	2600	600	400	200	199	198	197	196

- C. La catégorie Sportsman et Sportswoman est une classe ouverte qui n'a pas de championnat et qui n'a pas de classement « Overall AM ». Les participants de cette catégorie doivent respecter les pilotes de ce départ et circuler d'une façon sécuritaire sous peine de pénalité ou de retrait de la course, selon la gravité.
- D. En cas d'égalité dans le total des points au championnat, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus grand nombre de victoires dans cette catégorie. Si l'égalité persiste, l'avantage ira au pilote ayant obtenu le plus de deuxièmes positions, ensuite le plus de troisièmes positions, ensuite le plus de quatrièmes positions, etc. Si l'égalité persiste, le résultat de la dernière course au championnat sera utilisé pour briser l'égalité.
- E. Pour être éligible aux points, le pilote doit avoir fait au moins un tour complet.
- F. Les membres d'un week-end reçoivent des points de championnat selon leur classement quand ils participent à une course, mais ils ne les cumulent pas à la fin de la saison et ainsi, ils ne sont pas éligibles au championnat. Toutefois, s'ils deviennent membres au courant de l'année, ils peuvent récupérer leurs points des courses de la saison pendant laquelle ils étaient membre d'un weekend.
- G. Le calendrier du championnat ne peut être modifié durant la saison, à moins d'une force majeure.
- H. Les points au championnat sont calculés en cumulant les points obtenus (selon les résultats officiels) à chacune des courses inscrites au championnat. Ce règlement est assujéti aux amendements H, I et J ici-bas.
- I. 'Throw Away' :
- i. Championnat comportant d'une à quatre courses inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points de toutes les courses.
 - ii. Championnat comportant cinq courses et plus inscrites au calendrier de début de saison = cumulatif des points obtenus auquel est soustrait le résultat de la course ayant le moins bon résultat (1 'throw away').
 - iii. Ne s'applique pas au championnat Expert(e)s de chaque discipline et overall (Moto, Quad et E-BIKE).

- J. Un promoteur est celui qui organise et qui est responsable de la course. Celui-ci peut identifier, par écrit au conseil d'administration, et ce 30 jours avant l'événement, un maximum de trois autres personnes comme étant des aides promoteurs et ayant droit à l'équivalent de la moyenne des points obtenus durant le championnat auquel ils sont inscrits, excluant le 'throw away' et la course à laquelle ils n'ont pas pu participer. Toutefois, ces personnes doivent avoir travaillé à la préparation de la course un minimum de trois jours et être disponibles sur la piste durant tout l'événement. Toute aide promoteur participant dans une catégorie experte est exclue de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.
- K. Dans le cas où un promoteur organise un événement, il pourra y participer, à sa discrétion. Un promoteur ne prenant pas le départ à l'événement qu'il organise recevra l'équivalent des points de son meilleur résultat de la saison au championnat auquel cette course est inscrite. Cette clause ne vaut que pour un événement. Dans le cas où le promoteur organise deux événements, il est dans l'obligation de participer à un de ceux-ci. En tout temps, le promoteur devra respecter la clause CC-4 du présent Livre de règlements. Tout promoteur participant dans une catégorie experte est exclu de ce règlement et ne peut recevoir des points de compensation.

F-7 Dispositifs de sécurité

Tous les véhicules (Moto et Quad) doivent obligatoirement être équipés d'un coupe-circuit en état de fonctionnement, et pour le Quad, le coupe-circuit ('kill switch') de longueur d'origine doit être attaché au pilote en tout temps sous peine d'une pénalité de trois minutes. Les véhicules ne doivent, en aucun cas, être équipés d'objets pointus et/ou coupants.

Tous les Quad doivent être équipés de marchepieds ('nerf bars'), et ce, pour chacune des catégories.

F-8 Plaques et numéros

Chaque catégorie est identifiée par des couleurs respectives. Un coureur qui ne respectera pas cette règle ne pourra prendre le départ. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs membres d'un week-end (membership d'un weekend), mais ceux-ci ont l'obligation d'installer les identifiants qui peuvent être fournis par la FMSQ sur leur véhicule et masquer leurs plaques portant d'autres numéros. Le pilote d'un week-end peut, à ses frais, poser les couleurs et numéros correspondant à la catégorie à laquelle il participe.

Le numéro de course sera attribué lors de l'inscription. Tous les pilotes devront obligatoirement avoir les numéros de casque, fournis par la FMSQ, de chaque côté du casque et le carré de couleur derrière le casque afin de pouvoir prendre le départ. Le numéro sur le véhicule doit être le même que celui émis au pilote par la FMSQ. La plaque frontale et les 2 plaques latérales des motos doivent respecter les couleurs du fond de plaque et des chiffres.

Les Quads doivent avoir 5 plaques avec les bonnes couleurs avec les numéros disposés de la manière suivante afin d'être conforme:

- Une plaque frontale sur le pare-choc avant.
- Une plaque au centre à l'avant.
- Une plaque aile arrière droite.
- Une plaque aile arrière gauche.
- Une plaque à l'arrière.

Tous les membres annuels doivent afficher le logo FMSQ dans le haut de leur plaque à numéro frontale selon un modèle standard fourni par la FMSQ et publié à chaque année sur le site web.

Pour les catégories Experts et Expertes, le meneur au championnat peut décider de porter les plaques de la couleur de sa catégorie et d'un chiffre couleur or avec contour noir lors du weekend d'événement pour lequel il mène au championnat.

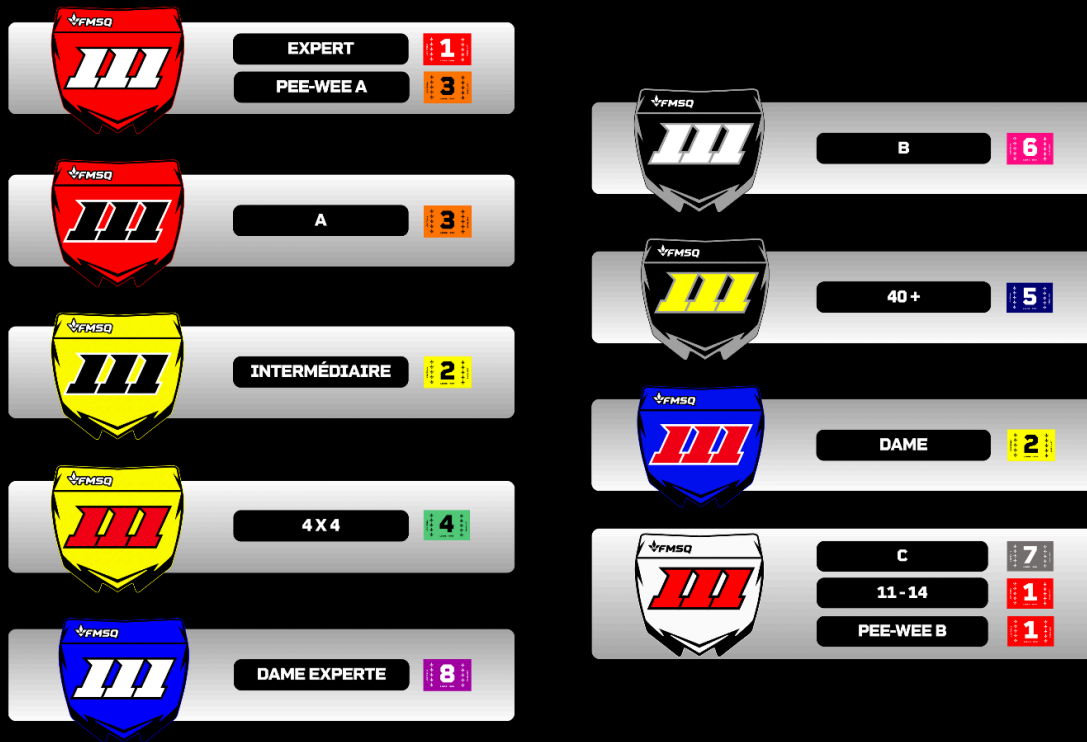
COULEURS DE PLAQUES - CATÉGORIES MOTO

- Tous les membres annuels doivent afficher le logo FMSQ sur le haut de leur plaque à numéro frontale.
- À droite de la catégorie, vous trouverez la couleur pour le collant en arrière de votre casque. Ceux-ci sont fournis par la FMSQ.
- Tous les membres annuels doivent porter des plaques aux bonnes couleurs selon leur catégorie.
- Les membres weekend devront porter des autocollants avec leur numéro à 4 chiffres. Ceux-ci sont fournis par la FMSQ.

<ul style="list-style-type: none"> EXPERT 1 PEE-WEE A 6 	<ul style="list-style-type: none"> DAME INTERMÉDIAIRE 5
<ul style="list-style-type: none"> SÉNIOR 3 DAME C 2 	<ul style="list-style-type: none"> SPORTSMAN 3
<ul style="list-style-type: none"> LIGHTNING 	<ul style="list-style-type: none"> PEE-WEE C (ÉLECTRIQUE) 1 SPORTSWOMAN 6
<ul style="list-style-type: none"> INTERMÉDIAIRE 2 ÉCOLIER A 1 	<ul style="list-style-type: none"> 17 - B 4
<ul style="list-style-type: none"> DÉBUTANT 7 ÉCOLIER B 2 	<ul style="list-style-type: none"> DAME EXPERTE 1
<ul style="list-style-type: none"> DAME 40 + 4 60 + B 8 	<ul style="list-style-type: none"> DAME 30 + 3
<ul style="list-style-type: none"> 30 + A 6 30 + B 5 30 + C 2 	<ul style="list-style-type: none"> 50 + A 7 50 + B 7 50 + C 4
<ul style="list-style-type: none"> 40 + A 5 40 + B 6 40 + C 3 	<ul style="list-style-type: none"> PEE-WEE B 1 PEE-WEE C (LIQUIDE) 2
<ul style="list-style-type: none"> JUNIOR A 4 JUNIOR B 2 JUNIOR C 1 	<ul style="list-style-type: none"> DAME A 5 ÉCOLIÈRE 3 PEE-WEE C (AIR) 3

COULEURS DE PLAQUES - CATÉGORIES QUAD

- Tous les membres annuels doivent afficher le logo FMSQ sur le haut de leur plaque à numéro frontale.
- À droite de la catégorie, vous trouverez la couleur pour le collant en arrière de votre casque. Ceux-ci sont fournis par la FMSQ.
- Tous les membres annuels doivent porter des plaques aux bonnes couleurs selon leur catégorie.
- Les membres weekend devront porter des autocollants avec leur numéro à 4 chiffres. Ceux-ci sont fournis par la FMSQ.



F-9 Respect et sécurité

A. Toute conduite considérée comme dangereuse entraînera l'exclusion du pilote de l'épreuve par l'arbitre et/ou le directeur de course FMSQ.

~~B. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison. Par "porter secours", on entend : demander au pilote au sol s'il est correct. Si le pilote dit : "non" ou "ne répond pas", vous devez porter assistance (rester avec lui). Dans ce cas, le pilote venant en aide doit retenir le numéro du pilote blessé et se verra réajuster son temps par le directeur de course qui fera les vérifications nécessaires. Si le pilote au sol répond "correct" mais qu'il est blessé, vous devez rapporter l'évènement au premier responsable FMSQ aperçu sur votre chemin.~~

Tout pilote qui omet de porter assistance à un pilote blessé sera suspendu pour la saison en cours.

Aux fins du présent règlement, l'expression « *porter secours* » signifie : s'arrêter immédiatement et vérifier l'état du pilote au sol en lui demandant s'il va bien.

1. Si le pilote au sol ne répond pas ou est visiblement dans un état nécessitant une assistance immédiate, le pilote témoin doit immédiatement lui porter assistance et demeurer auprès de lui jusqu'à la prise en charge par les services appropriés ou par un officiel.
2. Si le pilote au sol déclare être blessé, mais qu'une assistance immédiate n'est pas nécessaire, le pilote témoin peut poursuivre sa course et signaler l'incident dans les plus brefs délais au premier responsable de la FMSQ rencontré sur le parcours.

3. Dans une telle situation, le pilote venant en aide doit retenir le numéro du pilote blessé. Son temps de course sera réajusté par le directeur de course, à la suite des vérifications jugées nécessaires.

Le non-respect des présentes dispositions entraînera l'application automatique de la sanction prévue au présent article.

- C. Tout pilote doit respecter un corridor de sécurité à côté d'un pilote immobilisé au sol (blessé ou pas) de 10 pieds de chaque côté et ralentir en première vitesse 50 pieds avant et après.
- D. Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celles-ci soient la conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement annulées.
- E. Toute attitude incorrecte ou antisportive d'un coureur ou de son entourage envers un autre coureur, un officiel, un bénévole, un membre de l'équipe médicale, un membre de l'équipe de la FMSQ, un spectateur ou d'un promoteur, sera sanctionnée par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité des gestes ou des paroles, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion du site. La FMSQ, suite à une décision du conseil d'administration, se réserve le droit d'appliquer une mise en probation, une pénalité et/ ou l'exclusion de la fédération. Une sanction pourrait s'appliquer à un pilote dans le cas où le fautif serait un membre de la famille ou d'une équipe de support. Les paramètres d'une mise en probation appliqués par la FMSQ seraient à la discrétion du conseil d'administration et seraient définis par rapport au type de geste/infraction commis.
- F. Les animaux de compagnie sont sous la responsabilité de leur propriétaire et doivent être tenus en laisse en permanence. Aucun animal n'est toléré sur l'aire de départ. Le non-respect de cette directive peut entraîner l'expulsion de l'événement du maître et de son animal.
- G. Il est de la responsabilité des coureurs/équipes/campeurs/spectateurs de gérer leurs déchets et sacs à poubelles pendant un événement et à la fin de ce dernier. Les déchets et sacs à poubelles ne peuvent pas être laissés sur le site de l'événement à moins que le promoteur/FMSQ en informe les participants et mette à leur disposition un conteneur à déchets à cet effet.

Responsabilité spécifique en course : Dans le cadre de cette responsabilité, la FMSQ exige que les pilotes et leurs équipes prennent les mesures nécessaires pour mitiger l'impact environnemental sur la piste et le site. Cela inclut la gestion rigoureuse des items d'hydratation personnels (bouteilles, tubes, emballages de gels, etc.).

En cas de non-respect des lieux, les fautifs seront sanctionnés par le directeur de course et/ou le conseil d'administration selon la gravité, pouvant aller d'un avertissement à l'exclusion de la FMSQ.

- H. Stationnement et aménagement du site.

~~Le placement des personnes et des véhicules dans le stationnement doit être strictement respecté à partir des consignes des organisateurs de l'épreuve.~~

1. Consignes et autorités : Le placement des personnes et des véhicules dans le stationnement doit être strictement respecté selon les consignes de la FMSQ, représentée par son équipe, le personnel du site et les partenaires d'événement.
2. Responsabilité : Il est de la responsabilité des participants, accompagnateurs et spectateurs de prendre connaissance des règles et standards définis, affichés et annoncés par la FMSQ pour chaque site événementiel.
3. Conformité : Le fait de ne pas respecter la signalétique, les instructions du personnel ou de ne pas corriger une situation jugée non conforme constitue une infraction aux règlements pour laquelle les personnes en cause seront sanctionnées.
4. Normes de distanciation et orientation des véhicules : Des normes de distanciation entre les motorisés, roulottes, remorques et véhicules en général sont applicables et doivent être respectées. La FMSQ peut exiger que les équipements/ véhicules soient stationnés dans une orientation précise (ex. : en parallèle les uns aux autres) pour des raisons de sécurité ou d'optimisation.

5. Chemins d'accès et zones restreintes : Les chemins d'accès définis (marquage au sol, banderoles, cordes, etc.) ainsi que les zones où le stationnement est interdit ou restreint doivent être respectés en tout temps. Il en va de la responsabilité de chacun de maintenir ces corridors libres pour la circulation et les services d'urgence.
- I. Le couvre-feu est en vigueur de 23 heures à 6 heures toutes les nuits. Tout comportement jugé inacceptable (bruit, party, moteurs non éteints, génératrices, etc.) pourrait entraîner la disqualification des pilotes et l'exclusion du site de l'équipe fautive ou une pénalité de 5 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs. Une dérogation peut être demandée à des fins médicales pour les génératrices. La FMSQ indiquera l'endroit où le membre devra se stationner.
- J. Interdiction de faire voler un drone sur le site durant l'événement, sauf avec l'autorisation écrite de la FMSQ. Une pénalité de 3 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs.
- K. Il est strictement défendu de fumer dans les zones de départ, des puits, du scan et proche de la roulotte FMSQ. Une pénalité de 3 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs.
- L. Il est de la responsabilité des parents de veiller en tout temps à la sécurité de leurs enfants sur le site de course incluant les abords de pistes, les puits, le stationnement, etc. et de s'assurer que leurs enfants suivent les règles de sécurité sur le lieu des courses. L'enfant et/ ou les parents pourraient **recevoir une pénalité s'exposer à une sanction.**
- M. Le port du casque de sécurité est obligatoire pour tous **les** (enfants **et adultes**) qui circulent à vélo sur le site, incluant les vélos, les vélos d'équilibre, les vélos de type Stacyc, E-Bike, trottinettes, planche d'équilibre électrique, etc. **Les gens qui ne respectent pas ce règlement s'exposent à une pénalité. Dans le cas d'un enfant, celui-ci et/ ou les parents pourraient recevoir une pénalité.**

N. Sécurité incendie et habitations mobiles

Extincteur obligatoire : Pour la sécurité et le bien-être de tous, tout propriétaire de roulotte, motorisé ou autre habitation mobile s'installant sur un site d'événement FMSQ doit obligatoirement avoir en sa possession au minimum un (1) extincteur ABC valide, fonctionnel, conforme et certifié par unité.

Systèmes d'alarme : Les propriétaires d'habitations mobiles doivent s'assurer que leurs systèmes de détection et d'alarme (incendie, propane, monoxyde de carbone, etc.) sont en bon état et fonctionnels en tout temps sur le site de l'événement.

Puits Experts : Dans le cadre des puits réservés aux catégories Experts, un extincteur ABC valide, fonctionnel et certifié est obligatoire par espace de stationnement. Cet extincteur doit être placé de façon à être facilement accessible en tout temps en cas d'urgence.

F-10 Conduite antisportive

Les personnes dont la conduite, les associations ou les affiliations, sur la piste ou en dehors de cette dernière, dans les médias ou sur les médias sociaux qui sont jugées nuisibles ou non conformes au meilleur intérêt du sport, de l'association, de ses membres et de ses partenaires ou manifestant un comportement inapproprié, offensant, abrasif, intimidant, sexiste ou de mauvais goût peuvent être pénalisées, exclues ou suspendues de la FMSQ à la discrétion du directeur de course et du CA.

Il est possible de compléter un formulaire de plainte officielle en ligne.

Lien au formulaire de plainte:

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeTK40HGVpw4J3bf843FnWOM7iYBjBlhXCwU35HjnYd8ucV-w/vi~~ew~~form](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeTK40HGVpw4J3bf843FnWOM7iYBjBlhXCwU35HjnYd8ucV-w/viewform)

F-11 Véhicule utilisé pour une épreuve

Un coureur doit compléter l'épreuve sur le véhicule avec lequel il a pris le départ. Autrement dit, il est interdit au pilote de changer de véhicule durant l'épreuve, et ce, même à la suite d'une reprise de course s'il y a lieu.

Excepté la catégorie MOTO Sportsman où le changement de moto (électrique seulement) est autorisé pour un pilote ayant pris le départ avec une moto électrique.

Sanction : Disqualification.

Il est interdit de changer de pilote : un seul pilote par véhicule. La pénalité est la disqualification.

Pour tous les événements de la FMSQ, aucun ajout aux pneus de caoutchouc ne sera permis (vis, chaînes, clous, etc.).

F-12 Signalisation

Tout membre de la FMSQ ou de son entourage, qui détruit ou déplace une/des banderoles et/ou des panneaux de signalisation sera passible d'une suspension par le directeur de course ou de l'arbitre et sera disqualifié des résultats de la journée.

F-13 Puits (catégorie Expert)

Les puits font partie de la piste. Il est strictement interdit de boire de l'alcool, de fumer, d'avoir des animaux, de circuler dans les puits à pied ou avec un véhicule qui ne fait pas partie de la course. Seulement 4 membres de l'équipe par pilote sont autorisés à être sous la tente du coureur. Sanction : 3 minutes d'arrêt.

Les coureurs sont responsables des actes de l'ensemble de leur équipe. La zone des puits doit être entretenue de manière propre et professionnelle par les équipes. Les mécaniciens et les membres d'équipe doivent présenter une apparence professionnelle. Les mécaniciens sont encouragés à porter l'uniforme aux couleurs et au nom de leur équipe. Toutes les autres personnes dans les puits doivent s'habiller convenablement.

F-14 Ravitaillement Moto/Quad (catégorie Expert)

Les ravitaillements d'essence devront s'effectuer aux puits, moteur arrêté. Il est strictement interdit de fumer dans les puits, même s'il s'agit d'un accompagnateur.

Si un compétiteur Expert tombe en panne d'essence durant la course, il peut recevoir un appoint d'essence sur place puis reprendre la course. Il doit ensuite s'arrêter obligatoirement lors de son prochain passage aux puits pour compléter le plein.

La sanction pour ravitaillement hors des puits ou pour avoir fumé dans les puits est de 3 minutes d'arrêt. (S'il s'agit d'un accompagnateur, la sanction sera appliquée au pilote).

F-15 Ravitaillement et réparations hors des puits (toutes catégories)

Un espace réservé sur le terrain généralement situé après la ligne des puits de la catégorie Expert sera identifié « ESSENCE ». Les pilotes devront y déposer leur bidon d'essence pour le ravitaillement. Il est strictement interdit de fumer dans cette zone.

Le ravitaillement en essence doit se faire moteur arrêté, quel que soit le lieu. La sanction pour ravitaillement moteur en marche est de 3 minutes d'arrêt.

Dans le cas d'un bris mécanique, si le pilote ne peut se rendre aux puits avec sa machine en respectant le parcours de piste, il devra effectuer une réparation sur le bord de la piste, hors des balises et à un endroit sécuritaire. Il est interdit pour un pilote de sortir de la piste ou de couper la piste avec sa machine afin d'atteindre les puits plus rapidement. Cependant, le pilote sans sa machine, un membre de son équipe ou un spectateur peut aller chercher des outils ou des pièces nécessaires à la réparation afin que celle-ci soit complétée en bord de piste.

Aucun retour en piste n'est possible s'il y a eu un remorquage de la machine. Cette règle ne s'applique pas aux coureurs remorqués sur une courte distance afin de déloger le véhicule d'un obstacle de piste (c'est-à-dire, un trou de boue, une ornière profonde, un ravin, etc.).

Un pilote ne peut, en aucun cas, faire demi-tour, ni faire marche arrière dans la piste pour regagner son puits. La sanction pour emprunter la piste à l'envers ou avoir fait marche arrière est la disqualification.

F-16 Circulation sur le terrain (pit riding)

La circulation en Moto ou en Quad sur ~~le site d'événement terrain où se tient la compétition~~ est strictement interdite sauf pour se rendre à la ligne de départ, ~~et~~ au contrôle technique ~~ou à une activité spécifique~~ organisée ~~par la FMSQ qui implique l'utilisation de Moto ou Quad de compétition~~. Les fautifs devront pousser leur Moto ou leur Quad jusqu'à leur stationnement et s'exposeront à recevoir une sanction de 5 points au championnat appliquée de manière automatique, sans préavis ni avertissement de la part d'un officiel FMSQ qui aura été témoin visuel d'une situation de "Pit Riding" de la part d'un pilote ou de sa machine. La pénalité sera appliquée au pilote possédant la machine si le pilote fautif ne peut être identifié. Pour la seconde offense, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion du site.

À noter ~~que les véhicules de type côte à côte, voiturette de golf, motos électriques (SURRON ou autres)-les motos électriques~~ ne sont pas autorisées pour la circulation (pit riding). ~~Ceci s'applique aussi au véhicule de type SURRON.~~

~~Les jeunes enfants utilisant un vélo d'équilibre électrique ne sont pas autorisés à circuler sur le site de l'événement sans être accompagnés d'un parent en TOUT TEMPS.~~

~~Aucun enfant ne doit être laissé sans surveillance constante avec ce type de véhicule, incluant les aires de stationnement et les abords des roulottes familiales.~~

~~La FMSQ définit et réserve un espace spécifique pour la pratique sécuritaire de ces vélos d'équilibre. Seul cet espace désigné est autorisé pour cette pratique.~~

~~Le non-respect de cette règle, ou tout comportement jugé dangereux, entraînera des sanctions immédiates de la part de la FMSQ envers le parent et/ou le pilote associé.~~

Exceptions : Démo ride dans un circuit fermé, secouristes, organisateurs et personnel identifié FMSQ. Dans tous les cas de déplacement sur un Quad ou sur une Moto, le port du casque est obligatoire. La sanction pour le non-port du casque peut aller de l'avertissement à l'expulsion du site.

Tous les véhicules qui circulent en dehors de la piste doivent respecter une vitesse maximale de 8 km/h.

F-17 Génératrice

Les génératrices doivent être fermées entre 23 heures et 6 heures. Un avertissement peut être donné au contrevenant et la sanction peut aller de 5 points au championnat (propriétaire de la génératrice) jusqu'à l'exclusion du site, à l'exception des génératrices de la FMSQ. Le pilote recevra les sanctions pour les membres de sa famille ou accompagnateurs fautifs. La génératrice doit comporter un silencieux d'origine en bon état et elle doit être située sur son terrain (du côté de son auvent). Cependant, une dérogation pour l'utilisation de la génératrice en dehors des heures permises peut être demandée à des fins médicales et un endroit de stationnement sera indiqué par l'administration de la FMSQ.

F-18 Niveau sonore

Tous les véhicules (Moto et Quad) des participants doivent passer le test de bruit de la FMSQ et le maximum autorisé est de 98 DBA. Le participant dont le véhicule ne respecte pas le niveau maximum de décibels ne pourra pas prendre le départ. Par contre, il a la possibilité de faire le travail nécessaire sur son véhicule pour le rendre conforme avant le départ. Le directeur de course ou l'arbitre peut en tout temps vérifier le niveau sonore d'une Moto ou d'un Quad même si le véhicule a déjà passé le test de bruit. Une fois le test de son passé, il est interdit de procéder à des modifications de l'échappement du véhicule. Une sanction pourra aller de l'avertissement à l'exclusion de la course. Si la défaillance sonore a lieu en cours de course, le pilote doit

cesser sa course à la fin du présent tour et procéder à la réparation avant de reprendre sous peine de disqualification.

F-19 Remboursement

Aucun remboursement des frais de course et frais d'accès au site ne seront accordés à un pilote en infraction par rapport au livre des règlements.

Les autres types de remboursement sont des décisions administratives prises par la FMSQ et son directeur de course.

F-20 Membre(s) exclu(s) de la FMSQ

Si le nom d'un membre en règle ou membre d'un jour de la FMSQ est inscrit sur la liste des membres exclus des compétitions, celui-ci se verra interdire l'accès au site de la compétition.

La FMSQ et l'organisateur de l'événement doivent prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter ce règlement, le directeur de course ou l'arbitre doivent aviser l'organisateur de la présence d'un ou de membre(s) exclu(s) dans les plus brefs délais. Le conseil d'administration de la FMSQ révise la liste des exclusions au début de la saison. Un membre exclu peut faire valoir ses arguments par écrit au conseil d'administration pour sa réintégration en cours d'année s'il le désire et celui-ci recevra une réponse écrite (copie conforme au directeur de course) du conseil d'administration dans les 15 jours ouvrables.

F-21 Commerce sur les sites

Il est strictement interdit de faire commerce et/ou publicité sur les sites où se déroule un événement sanctionné par la FMSQ. Seuls les commerçants dûment autorisés par la FMSQ (commanditaires) et installés aux endroits désignés seront autorisés à exposer et vendre des produits et des services sur les sites. La sanction pour opérer un commerce sans une autorisation de la FMSQ entraînera l'exclusion immédiate du site et la disqualification du pilote de l'épreuve.

F-22 Stationnement dans les zones réservées par la FMSQ

Aucun stationnement n'est autorisé dans les zones réservées aux commanditaires de la série, dans les zones réservées à la FMSQ et dans la zone de la remorque FMSQ (rayon de 50 pieds). Les personnes non autorisées devront déplacer leur véhicule.

F-23 Météo / Empêchement majeur

Les événements peuvent être organisés quelles que soient les conditions météorologiques. En cas d'empêchement majeur, de condition extrême ou jugée dangereuse par le directeur de course (vent fort, pluie intense, neige, risque de tornade, chaleur extrême, éclairs, etc.), l'organisation se réserve le droit de modifier l'horaire, de modifier la durée, d'annuler ou de mettre fin plus rapidement à une course, à une journée ou à un weekend d'événement. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas où une course doit être interrompue avant la durée normale de l'épreuve.

F-24 Participation à une seule course par type de véhicule

Un pilote ne peut pas participer à 2 courses en Moto ou en Quad dans une même fin de semaine mais peut courser une fois en Quad, une fois en Moto et une fois en E-Bike.

F-25 Inspection de la piste par le pilote

L'inspection avant la course est disponible le jour de la course et la veille du jour de la course. Les concurrents sont autorisés à marcher ou à rouler à vélo sur le parcours. Les vélos à assistance électrique sont permis

seulement s'ils ne sont pas équipés de manette d'accélération au guidon. Il est interdit d'inspecter une piste en vélo pendant qu'une course a lieu sur le tracé. Il est de la responsabilité des pilotes de rester informés des horaires/heures de course lors des journées de compétition afin de respecter ce règlement. Une pénalité de 5 points au championnat pourrait être donnée aux fautifs et appliquée de manière automatique, sans préavis ni avertissement de la part d'un officiel FMSQ qui aura été témoin visuel d'une infraction au règlement.

F-26 Système de communication

Les radios sont autorisées entre les membres d'une équipe mais pas avec ou entre les coureurs. (Règlement applicable aux catégories Expert/Experte seulement).

Il est aussi interdit d'écouter de la musique pendant une course et ce, pour toutes les catégories.

F-27 Essai d'une catégorie supérieure

Un pilote peut, lors d'une saison, faire l'essai pour une course seulement d'une catégorie supérieure à sa catégorie régulière (s'il respecte les restrictions de la catégorie supérieure) sans être obligé de monter de catégorie de manière permanente à moins que la performance du pilote soit de calibre avec le reste de la catégorie supérieure. Les points au championnat de la catégorie supérieure accumulés lors d'une course d'essai ne peuvent pas être transférés à la catégorie régulière du pilote. La FMSQ se réserve le droit de reclasser des pilotes si nécessaire par rapport à leur calibre. **Le règlement F-24 doit être respecté, et l'essai d'une catégorie supérieure deviendrait la seule course du pilote lors du week-end d'événement.**

F-28 Bagarre

Afin de prévenir la violence physique et psychologique pouvant entraîner des blessures mineures, graves, ou dans des circonstances extrêmes un décès, la FMSQ a la responsabilité d'établir des règles d'intervention lorsque survient une bagarre entre deux personnes ou plus dans le cadre d'un événement sportif (entraînement ou compétition), et ce, peu importe qu'il s'agisse d'athlètes ou d'autres membres de l'équipe (entraîneur, assistant-entraîneur, soigneur, etc.)

La FMSQ s'assurera que les sanctions mentionnées dans les deux prochains paragraphes s'appliquent obligatoirement dès qu'un événement sportif implique la présence de personnes de moins de 18 ans.

Dès qu'une bagarre survient, les personnes impliquées doivent systématiquement être expulsées de l'événement sportif et ce, qu'elles soient initiatrices ou non de la bagarre.

Également, ces mêmes personnes devront faire l'objet minimalement d'une suspension lors du prochain événement sportif (suspension pour la prochaine compétition ou suspension pour le prochain événement).

F-29 Dopage et facultés affaiblies

Les abus de substances, le dopage, les méthodes interdites et la pratique du sport avec les facultés affaiblies sont fondamentalement incompatibles avec la sécurité et l'intégrité de notre sport.

Il est donc interdit pour tout participant à la FMSQ de participer à une compétition avec les facultés affaiblies (alcool, drogue, etc.) et de faire l'usage ou la promotion de substances et méthodes interdites tel que réglementé par l'Agence Mondiale Antidopage.

La liste des substances et méthodes interdites est affichée et mise à jour sur le site web de l'Agence mondiale antidopage. Voici le lien :

https://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions?filters%5Bprohibited_time%5D%5B%5D=%22En+permanence%22

Tout participant qui contrevient à ce règlement sera pénalisé, disqualifié et/ou suspendu par la FMSQ. Le CA de la FMSQ se réserve le droit d'effectuer des analyses et d'utiliser des méthodes reconnues et approuvées afin de documenter et vérifier une situation potentielle. Le CA de la FMSQ prendra les décisions et mesures nécessaires selon la gravité de la situation.

F-30 Commotions cérébrales

Il est de la responsabilité des participants, parents et de leur équipe de soutien de bien encadrer un pilote ayant subi une commotion cérébrale en consultant des professionnels de la santé reconnus et formés sur le sujet et en respectant les recommandations de ceux-ci par rapport à un retour à la pratique du sport et ensuite à la compétition.

Il est recommandé de suivre les recommandations de *l'outils de gestion des commotions cérébrales adaptés pour le milieu de l'éducation et dans le cadre d'activités sportives et de loisirs* du gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/commotion-cerebrale-traumatisme-craniocerebral-leger/outils-milieu-education-activites-recreatives-sportives>

F-31 Surclassement/graduation de catégorie

La FMSQ se réserve le droit de replacer un pilote dans une autre catégorie en tout temps. Une analyse comparative des résultats du pilote ou de son expérience passée sera considérée dans le processus de décision.

Course:	Catégories:	Restriction d'âge	Règle de graduation à une catégorie supérieure (si l'âge du pilote le convient)
QUAD - Course 30m	Pee Wee B	6 - 9	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
QUAD - Course 30m	Pee Wee C	6-7	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
QUAD - Course 1h	11 - 14	11 - 14	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
	Dame	N/A	1ère au championnat est dans l'obligation de passer à la catégorie supérieure Dame Experte suite à une analyse des résultats de course et du calibre de pilotage par la FMSQ.
	Pee Wee A	9 - 12	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
QUAD - Course 2h	Expert	N/A	N/A
	Intermédiaire	N/A	Top 3 championnat (minimum 5 podiums). Le Top 10 overall doit courser dans la catégorie Expert. Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie Intermédiaire. Un pilote ayant 40 ans et plus, qui n'est pas dans le top 5 overall, peut être classé en Intermédiaire.
	A	N/A	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
	4 x 4	N/A	N/A
	40+	40+	N/A
	B	N/A	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
	C	N/A	Top 3 championnat (minimum 5 podiums)
	Dame Experte	N/A	N/A
	4 x 4	N/A	N/A
MOTO - Course 20m	Pee Wee C (Électrique)	6 - 7	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Pee Wee C (Liquide)	6 - 7	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)

	Pee Wee C (Air)	6 - 7	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
MOTO - Course 30m	Pee Wee B	6 - 8	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Dame C	N/A	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Écolière	8 - 14	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
MOTO - Course 1h	Écolier A	12 - 15	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Écolier B	10 - 13	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Dame A	N/A	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Dame 30+	30+	N/A
	Dame 40+	40+	N/A
	Dame A B	N/A	Pour un premier championnat seulement. Par la suite les participantes devront passer aux catégories supérieures. Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Pee Wee A	7 - 11	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
E-BIKE - Course 40m	Expert	N/A	N/A
	Dame Experte	N/A	N/A
	40+	40+	N/A
	Junior	N/A	1er au championnat suite à une analyse des résultats de course et du calibre de pilotage par la FMSQ.
	Dame	N/A	1ère au championnat suite à une analyse des résultats de course et du calibre de pilotage par la FMSQ.
MOTO - Course 1h30 (No.1)	Junior C	N/A	1er au championnat (minimum 4 podiums). 2e et 3e au championnat si le résultat overall moyen combiné (les deux courses de 1h30) est dans la moitié supérieure du classement.
	30+ C	30+	1er au championnat (minimum 4 podiums). 2e et 3e au championnat si le résultat overall moyen combiné (les deux courses de 1h30) est dans la moitié supérieure du classement.
	40+ C	40+	1er au championnat (minimum 4 podiums). 2e et 3e au championnat si le résultat overall moyen combiné (les deux courses de 1h30) est dans la moitié supérieure du classement.
	50+ C	50+	1er au championnat (minimum 4 podiums). 2e et 3e au championnat si le résultat overall moyen combiné (les deux courses de 1h30) est dans la moitié supérieure du classement.
	60+	60+	N/A
	Dame Intermédiaire	N/A	1ère au championnat. 2e et 3e au championnat si le résultat par course overall moyen combiné (les deux courses de 1h30) est dans le top 100.
	Sportswoman	N/A	Ouvert à toutes les dames, aucun championnat
	Débutant	N/A	Pour un premier championnat seulement. Par la suite, les participants devront passer aux catégories supérieures.
MOTO - Course 1h30 (No.2)	Dame Experte	N/A	N/A

	Junior B	N/A	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	Sportsman	N/A	Ouvert à tous, aucun championnat
	Lightning	N/A	N/A
	17- B	17-	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	30+ B	30+	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	40+ B	40+	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	50+ B	50+	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	60+ B	60+	N/A
MOTO - Course 2h30	Expert	N/A	N/A
	Intermédiaire	N/A	Top 3 championnat (minimum 4 podiums). Le Top 15 overall doit compétitionner dans la catégorie Expert. Excepté les pilotes qui ont complété seulement une saison dans la catégorie Intermédiaire.
	Sénior	30+	N/A
	Junior A	N/A	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	40+ A	40+	N/A
	30+ A	30+	Top 3 championnat (minimum 4 podiums)
	50+ A	50+	N/A

RÈGLEMENTS CROSS-COUNTRY

Une course de Cross-Country se tient sur un circuit fermé et est d'une durée allant de 20 minutes à 2 heures 30 heures, selon les catégories.

CC-1 Véhicule et l'équipement

- A. Les compétiteurs devront respecter la règle F-7 concernant les dispositifs de sécurité.
- B. Les compétiteurs devront respecter la règle F-8 concernant les plaques à numéros.
- C. Les compétiteurs devront respecter la règle G-18 concernant le niveau sonore de leur véhicule.
- D. Le directeur de course et/ou l'arbitre peuvent refuser à tout coureur de participer à l'épreuve avec son véhicule, si selon eux, le véhicule ou l'équipement (casque, bottes, lunettes, etc.) de celui-ci n'est pas sécuritaire ou n'est pas en condition légale d'opérer.

CC-2 Inspection Technique

Le véhicule et le pilote (ou le mécanicien portant le casque de course du pilote) doivent passer avec succès à chaque événement l'inspection technique afin de pouvoir être admissibles sur l'aire de départ et de participer à la course. **Le fait pour un pilote de ne pas effectuer son inspection technique entraînera sa disqualification de la course.** Les points suivants doivent être respectés :

- A. Le casque du pilote doit être conforme aux exigences du règlement F-2 Équipement obligatoire.

- B. L'autocollant de couleur représentant la catégorie du pilote doit être appliqué derrière le casque de manière à être visible des autres pilotes provenant de derrière. L'autocollant ne doit pas être caché par la bande des lunettes et il ne doit pas être modifié afin de réduire sa surface. Les couleurs doivent être conformes au règlement F-8 Plaques et numéros.
- C. Les autocollants de numéros de pilote doivent être positionnés de chaque côté de la mâchoire du casque. Les autocollants ne doivent pas être cachés et/ ou modifiés afin de réduire leur surface.
- D. Le véhicule doit être muni des plaques à numéro conformes selon le règlement F-8 Plaques et numéros. Dans le cas où les plaques à numéros sur le véhicule ne sont pas conformes, le pilote devra masquer les mauvaises plaques.
- E. Le transpondeur du pilote doit passer le test avec succès, et dans le cas contraire, le pilote devra le remplacer par un transpondeur fonctionnel.
- F. Le véhicule doit respecter les normes sonores en vigueur selon le règlement F-8 Niveau sonore.
- G. Le responsable de l'inspection technique peut refuser à un pilote et son véhicule l'accès au départ si une condition mécanique critique pouvant avoir un effet sur la sécurité du pilote et des autres participants est observée.
- H. Les véhicules doivent être munis des dispositifs de sécurité selon le règlement F-7 Dispositifs de sécurité.

CC-3 Transport médical

Toute personne nécessitant un transport en ambulance vers un hôpital devra assumer elle-même les frais reliés à ce transport.

CC-4 Entraînement

~~Il est interdit de s'entraîner sur la piste durant la semaine qui précède une épreuve, à moins que la piste ne soit ouverte au public à l'année. La sanction imposée pour le non-respect de cette règle est l'exclusion du pilote de l'épreuve.~~

- A. Interdiction générale : Il est strictement interdit de s'entraîner sur la piste durant la semaine qui précède une épreuve, à moins que la piste ne soit ouverte au public à l'année.
- B. **Exception et programme structuré** : Nonobstant le point A, la FMSQ se réserve le droit de modifier ces paramètres et d'autoriser des entraînements ou des pratiques sur le circuit d'une épreuve. Ces activités doivent s'inscrire dans le cadre d'un programme structuré, défini, encadré et annoncé officiellement par la FMSQ.
- C. Sanction : La sanction imposée pour le non-respect de cette règle est l'exclusion du pilote de l'épreuve.

CC-5 Point de vérification (scan)

Le système de pointage est fait à l'aide d'un système de transpondeur. Les règles de pointage et les vitesses à respecter **doivent être raisonnables (1ère vitesse)**. Un transpondeur est obligatoire pour chaque participant. Le pilote est responsable de son transpondeur. La FMSQ n'assume aucune responsabilité par rapport au problème de pointage relié à un transpondeur mal installé ou défectueux ou perdu pendant la course.

CC-6 Départ

A. À l'arrivée sur l'aire de départ, le pilote place son véhicule en position de départ et arrête celui-ci, le véhicule doit demeurer moteur éteint jusqu'au signal du directeur de course ou de l'arbitre.

B. Il est interdit de fumer sur la ligne de départ. La sanction pour avoir fumé sur la ligne de départ est de 3 points au championnat. (S'il s'agit d'un accompagnateur la sanction sera appliquée au pilote).

C. Un pilote arrivant en retard à son départ (procédure de départ en cours) recevra la sanction de placer son véhicule à une extrémité de la ligne de départ SUIVANTE et prendra le départ avec les pilotes de la catégorie suivante.

D. Avant la procédure de départ officielle, le directeur de course ou l'arbitre appellera les pilotes des catégories **Moto Expert(e)** et **Quad Expert** à choisir leur emplacement sur la ligne de départ en fonction de leur classement au championnat.

Pour toutes les autres catégories, les pilotes doivent se positionner sur leur ligne de départ respective selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Cette procédure et ses paramètres (nombre de pilotes appelés, ordre spécifique, etc.) demeurent en tout temps à la discrétion de la direction de course de la FMSQ.

~~Le directeur de course ou l'arbitre appellera les pilotes en fonction de leur classement au championnat pour au moins les 10 premiers au classement ou à la discrétion de la FMSQ.~~

E. S'il n'y a pas assez d'espace pour tous les pilotes d'une même catégorie, une deuxième ligne sera mise en place pour le départ. Les membres annuels seront prioritaires aux membres d'un weekend sur la grille de départ.

F. Les départs doivent se faire avec les moteurs arrêtés et chaque catégorie partant à une minute d'intervalle à l'exception de certaines catégories. Le départ officiel a lieu lorsque le premier groupe quitte la ligne de départ, à l'exception des catégories Dame C et Écolière, Pee-Wee C et Pee-Wee B (Moto et Quad) et Pee-Wee A en Quad.

G. Les pilotes qui compétitionnent avec une moto électrique devront effectuer la procédure de départ en plaçant les deux mains sur le dessus du casque et attendre le signal du drapeau de départ avant de pouvoir baisser les mains et s'élancer.

H. La méthode de départ sera de lever le drapeau vert entre 5 et 10 secondes suivant son immobilisation officielle par le préposé.

H. On considérera une course commencée lorsque le signal de départ est donné. Il y aura faux départ lorsqu'un véhicule démarre avant le signal de départ. Si le départ n'est pas annulé, malgré qu'un pilote ait causé le faux départ, le pilote fautif recevra une pénalité de 3 minutes. Les faux départs seront déterminés/identifiés par les officiels FMSQ et membres de l'équipe d'employés FMSQ attitrés aux positionnement des lignes de départ. Tout spectateur ou membre d'une équipe de pilote qui rapporte un faux départ par rapport à un pilote devra le faire avec une preuve vidéo si les officiels FMSQ n'ont pas été témoins de la situation.

I. Si un coureur ne parvient pas à faire démarrer son véhicule en 30 secondes, l'officiel de départ (ou une personne désignée) le fera se retirer à côté de la ligne de départ pour empêcher qu'il ne gêne le rang suivant.

J. Le directeur de course ou l'arbitre doit vérifier avant le départ de chaque ligne que les coureurs sont dans leur catégorie propre. Les coureurs qui partent en avance de leur propre catégorie seront pénalisés d'un tour.

K. Il est strictement interdit à tout moment de pratiquer des départs et/ ou de pratiquer toute manœuvre de pilotage dans la zone de départ. Seulement les pilotes des catégories Expert(e) peuvent, pendant une présentation des pilotes par l'annonceur FMSQ, pratiquer une manœuvre de pilotage ou d'accélération avant d'aller se positionner sur leur ligne de départ.

CC-7 Assistance externe

Le pilote doit terminer et franchir la ligne d'arrivée avec son véhicule et son transpondeur sans aide extérieure d'un spectateur ou membre de son équipe. Il peut seulement recevoir l'aide d'un autre pilote toujours actif en course dans le cas où le véhicule ne peut plus avancer par son propre pouvoir.

CC-8 Tracé

- A. Les pilotes peuvent s'écarter du tracé pour contourner un obstacle ou un pilote tombé mais doivent revenir en piste immédiatement après avoir contourné l'obstacle.
- B. Les pilotes ne peuvent pas sortir du tracé dans les endroits ouverts où des bornes sont utilisées (cordes, rubans, fanions, etc.). Si un pilote sort du tracé dans un pareil endroit ouvert, il devra réintégrer la piste à son point de sortie ou derrière son point de sortie, sauf lorsqu'il passe aux puits. Pénalité pour infraction : 3 minutes d'arrêt « Stop and Go ».
- C. Les coureurs rencontrant un embouteillage ou un goulot d'étranglement peuvent se déplacer à plus de 25 pieds du parcours pour contourner le goulet d'étranglement uniquement. Cependant, le coureur doit reprendre le parcours le plus tôt possible et, à l'approche de cette section, au tour suivant, il doit parcourir la section fléchée d'origine si la piste est dégagée. Si les dispositifs de marquage d'origine sont renversés, le coureur doit rester sur le parcours marqué d'origine. Un "goulot d'étranglement" est une section de la piste qui devient impraticable pour une raison quelconque, à l'exception des points de contrôle.
- D. Quand il y a des bornes de chaque côté du tracé, les coureurs doivent rester entre ces bornes (par exemple : flèches sur deux arbres ou piquets délimitant la gauche et la droite du tracé).
- E. Les responsables de la course doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucun pilote ne "coupe" la piste. Pénalité au pilote qui a coupé la piste : Disqualification.
- F. Le drapeau jaune indique un incident ou un obstacle dangereux à proximité. Aucun saut ou dépassement ne sera toléré. Les pilotes devront ralentir et manœuvrer avec précaution de l'endroit où le drapeau jaune est agité et jusqu'au moment où ils auront dépassé l'endroit de l'incident (ou de l'obstacle) qui a entraîné le drapeau jaune. Les pilotes qui auront procédé de façon imprudente, de façon trop agressive ou encore, qui auront dépassé un autre pilote ou qui auront effectué un saut se verront imposer une pénalité de 5 positions. Toute manœuvre jugée dangereuse envers le personnel (médical ou autre) sur la piste, résultera en une disqualification immédiate du coureur fautif.
- G. Aucune modification de piste ne doit être effectuée sans l'approbation du directeur de piste.

CC-9 Arrêt de course

- A. Seul le directeur de course et l'arbitre sont autorisés à arrêter une course. Pour ce faire, il doit tenir le drapeau rouge au-dessus de leur tête. Tous les compétiteurs doivent alors arrêter de courir immédiatement.
- B. Si la course doit être arrêtée, on établira le classement final d'après la position de chaque compétiteur au dernier point de vérification emprunté avant le signal d'arrêt.
- C. Le pilote responsable de l'arrêt sera classé dernier.
- D. Lors des championnats non nationaux, les catégories qui ont été arrêtées avant que la distance officielle n'ait été courue, compteront si 50% de l'épreuve a été complétée.

CC-10 Reprise de la course

- A. Quand une course est reprise, le responsable de l'arrêt effectuera son départ sur la ligne de la catégorie suivant la sienne.
- i. Quand une course est reprise, la course pourra être raccourcie selon le temps écoulé après l'arrêt forcé.
- B. Tout pilote qui est parti lors du premier départ peut aussi participer au second départ aux conditions suivantes :
- i. Il a pris part au départ initial.
- ii. Il n'a pas causé l'arrêt de la course suite à un accident.
- iii. Il n'a pas été disqualifié.
- iv. Il doit prendre la même machine qu'il avait au départ initial.
- C. La reprise de la course est le prolongement de la course originale.
- D. S'il y a un accident au départ où un coureur ne peut pas être déplacé à temps pour le rang suivant de partants, et s'il n'y a pas assez de place pour que les coureurs fassent le détour sans danger, les rangs qui restent ne partiront pas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger. Si les premiers coureurs complètent un tour entier du parcours, et si tous les rangs qui restent ne sont pas partis, il y aura un nouveau départ. On doit accorder assez de temps aux coureurs pour quitter le parcours et retourner dans leur ordre correct de départ.

CC-11 Fin d'épreuve

- A. Une course prend fin lorsque la période de temps est écoulée et que le drapeau à damiers ou l'enseigne "course terminée" est affichée. La ligne d'arrivée doit être marquée clairement et à une distance sans danger après le point de marquage (transpondeur). Le pilote ne doit pas obstruer l'aire d'arrivée.
- B. Pour les catégories plus avancées (courses comportant les catégories Moto et Quad Expert du samedi et du dimanche), le temps de course variera en fonction de la moyenne des premiers tours du premier pilote overall qui établira le nombre de tours à effectuer selon la durée totale de course, soit d'environ 2 heures 30 en Moto et 2 heures en Quad. Une pancarte indiquant les derniers tours sera affichée dans la zone de point de vérification (scan) pour annoncer le temps de course au meneur. Ensuite, le drapeau blanc indiquera le dernier tour et se terminera avec le drapeau à damiers. Ex: Premier pilote Moto expert effectue ses 3 premiers tours en 20 minutes, l'équipe d'officiels calcule donc une course totalisant 8 tours à compléter pour déterminer qui sera le premier chez les experts.

DURÉE ESTIMÉE	CATÉGORIES
20 min	MOTO PEE WEE C (ÉLECTRIQUE)
	MOTO PEE WEE C (LIQUIDE)
	MOTO PEE WEE C (AIR)
30 min	QUAD PEE WEE B
	QUAD PEE WEE C
	MOTO PEE WEE B
	MOTO DAME C
	MOTO ÉCOLIÈRE
60 min	QUAD 11 - 14
	QUAD DAME
	QUAD PEE WEE A
	MOTO ÉCOLIER A
	MOTO ÉCOLIER B

	MOTO DAME A
	MOTO DAME 30+
	MOTO DAME 40+
	MOTO DAME A -B
	MOTO PEE WEE A
	MOTO LIGHTNING
90 min	QUAD 40+
	QUAD B
	QUAD C
	QUAD DAME EXPERTE
	QUAD 4 x 4
	MOTO JUNIOR C
	MOTO 30+ C
	MOTO 40+ C
	MOTO 50+ C
	MOTO DAME INTERMÉDIAIRE
	MOTO DAME SPORTSWOMAN
	MOTO DÉBUTANT
	MOTO DAME EXPERTE
	MOTO JUNIOR B
	MOTO SPORTSMAN
	MOTO 17- B
	MOTO 30+ B
	MOTO 40+ B
MOTO 50+ B	
MOTO 60+ B	
120 min	*QUAD EXPERT
	*QUAD INTERMÉDIAIRE
	*QUAD A
	*QUAD 4 x 4
	MOTO SÉNIOR
	MOTO JUNIOR
	MOTO 30+ A
	MOTO 40+ A
MOTO 50+ A	
150 min	*MOTO EXPERT
	*MOTO INTERMÉDIAIRE

*La fin de la course de ces catégories est dictée par le règlement précédent (CC-12 Fin d'épreuve – B).

CC-12 Résultats/Protêts

A. Les résultats finaux sont basés sur le nombre de tours complétés. Lorsque deux coureurs ou plus complètent un nombre égal de tours, les résultats seront basés selon l'ordre dans lequel ils ont fini le dernier tour.

B. Suite à la fin d'une épreuve, la FMSQ peut procéder immédiatement à un podium, une entrevue ou une remise de prix basés sur les résultats « non officiels ».

C. Une période de protêt de 30 minutes suivant la fin officielle de la course (le dernier coureur en piste a franchi la ligne d'arrivée) est établie afin que des protêts reliés à des situations de courses (Ex. : protêt sur une conduite antisportive, non-respect de la procédure d'arrêt aux puits, etc.) soient communiqués à l'arbitre ou au directeur de course FMSQ. Un tel protêt devra être communiqué verbalement en premier lieu et par la suite, soumis électroniquement à l'aide du formulaire à cet effet sur le site web FMSQ.net. La FMSQ ne peut être tenue responsable si un protêt n'a pas été soumis à l'intérieur de la période de protestation prescrite.

D. Pour l'affichage des résultats sur internet (Livelaps.com), les participants ont 72 heures (suivant la fin de la course) pour déclarer leur protêt électroniquement à l'aide du formulaire à cet effet sur le site web FMSQ.net. La FMSQ ne peut être tenue responsable si un protêt n'a pas été soumis à l'intérieur de la période de protestation prescrite.

E. Un pilote devant quitter les lieux avant la fin d'une course peut nommer son représentant par procuration afin de soumettre un protêt en son nom.

Lien au formulaire de protêt:

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfnV-K6Blj8Q2q42ilxL4kNz_6orSJA1nOdpqFXREB-yQkoLA/viewform

RÈGLEMENTS E-BIKE

EB-1 Durée/Longueur du parcours

La durée de la course sera d'environ 40 minutes pour une équité entre les batteries (toutes les marques de vélos électriques sont acceptées si moteurs approuvés au règlement EB-3). La longueur d'un tour de piste sera de 2km à 5km.

EB-2 ~~Température Conditions météorologiques et ou du terrain~~

Si les conditions sont exceptionnelles, avec de la pluie et de la boue par exemple, la durée et la longueur du parcours pourraient être modifiées.

EB-3 ~~Composantes et puissance maximale Vélos et motorisations approuvés~~

~~Le E-Bike est équipé d'un moteur électrique dont la puissance est régulée par un variateur électronique en fonction de la force transmise et voulue par l'utilisateur. La puissance maximale ne peut pas dépasser 750W. Pour être actif, l'utilisateur doit obligatoirement avoir des pédales et pédaler. Le moteur accompagne le mouvement du pédalier et facilite le franchissement des difficultés : côtes, vent de face ou distance. Aucune modification au moteur n'est permise. Le moteur et le cadre doivent être d'origine. Moteur limité à 32km/h.~~

~~Unités d'entraînement approuvées:~~

~~Seuls les E-Bikes ou VTTAE (vélo tout terrain à assistance électrique) de Classe 1 sont acceptés lors des courses organisées par la FMSQ.~~

~~Définition d'un VTTAE de Classe 1~~

~~Un VTTAE de Classe 1 est un vélo équipé d'un moteur qui fournit une assistance uniquement lorsque le cycliste pédale (système dit "Pedelec"). L'assistance se coupe automatiquement dès que le vélo atteint une vitesse de 32 km/h (norme canadienne). Ce vélo ne possède aucune manette d'accélération (throttle) permettant d'avancer sans pédaler.~~

- ~~• Puissance nominale (continue) : 250 W.~~
- ~~• Puissance de crête (Peak/Boost) : maximum 1000 W.~~
- ~~• Couple maximal : pas de limite.~~

- Vitesse : coupure stricte de l'assistance à 32 km/h (norme de Classe 1).
- Batterie : pas de maximum / Possibilité d'ajouter un « range extender » à la batterie principale. Il est cependant interdit de changer de batterie pendant la course.

Unités d'entraînement Moteurs approuvés:

- Bosch
- Shimano
- Panasonic
- Giant/ Yamaha
- Brose
- Specialized
- Dyname
- Sram
- Bafang (moteur pédalier seulement)
- MAXON
- DJI Avinox

EB-4 Éthique

Sa pratique sportive est basée sur une éthique et un esprit similaire au vélo de montagne.

EB-5 Règlements E-BIKE

- Le vélo doit être en bon état général et sécuritaire (guidon et cadre non fissuré, pneus en bon état), et posséder un système de freins avant et arrière fonctionnel. ~~Le pédalier doit être opérationnel.~~
- ~~Aucun accélérateur n'est permis, que ce soit à la poignée, avec un levier ou avec un bouton.~~
- ~~Aucun guidon défectueux.~~
- ~~Système de freins avant et arrière obligatoire.~~
- ~~Aucun clou ou vis rajouté sur les pneus.~~
- Obligation d'avoir une plaque à l'avant qui respecte les couleurs de votre catégorie.
- Aucun écouteur ou système de communication n'est permis mais klaxon et clochette sont permis.
- Casques, chandails, pantalons/shorts obligatoires. Souliers à clips autorisés.

EB-6 Catégories et couleurs de plaques

Le FMSQ se réserve le droit de modifier/ adapter les catégories selon le nombre et le calibre des participants aux événements.

CATÉGORIES E-BIKE

LES PLAQUES SONT REMISES PAR LA FMSQ AUX PARTICIPANTS LORS DE L'INSCRIPTION E-BIKE



EXPERT

1



DAME EXPERTE

2



40 +

3



JUNIOR

4



DAME

5

EB-7 Inscriptions

- A. Tout coureur de 18 ans et moins doit faire signer une décharge pour confirmer son autorisation parentale.
- B. Un transpondeur fonctionnel est obligatoire.
- C. Le E-Bike et le casque doivent passer à l'inspection technique avant la compétition.

EB-8 Inspection et pratique de la piste

Les pilotes participants à la course sont encouragés à marcher et inspecter la piste en tout temps avant le début de la course en respectant les balises en place et en s'assurant de ne pas entraver une autre épreuve de course qui peut emprunter certaines des mêmes sections. L'inspection du parcours en E-Bike peut aussi

être faite si la piste n'est pas une piste « unique » et spécialement conçue pour la compétition de E-Bike. Si une piste est spécifiquement conçue et seulement utilisée pour les compétitions d'E-Bike, la FMSQ autorisera ou non la pratique sur le parcours avant l'épreuve dans une communication aux participants.

EB-9 Classement Overall et Points

A. Un classement cumulatif « Overall » regroupant toutes les catégories E-Bike participant à la course principale sera affiché en ligne sur la plateforme de résultats.

B. La structure de points pour ce championnat est basée sur la formule standard de la FMSQ où les vingt premiers « Overall » amassent des points comme suit : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

C. Ce classement inclut tous les pilotes de la course principale, peu importe leur catégorie d'âge ou de calibre (Expert, Dame Experte, 40+, Junior, Dame).

EB-10 Numéros de championnat (1 à 10)

A. Les numéros de 1 à 10 sont décernés aux pilotes E-Bike s'étant classés parmi les 10 premiers au cumulatif de l'« Overall » Cross-Country national de l'année précédente.

B. Ces numéros sont réservés aux pilotes méritants, peu importe leur catégorie d'origine pour la saison en cours.

C. Le port d'un numéro « Overall » est à la discrétion du pilote qui peut choisir ou non de le porter durant la saison.

D. Obligation : Le pilote s'étant vu décerner le numéro 1 (Champion Overall) est dans l'obligation de le porter lors de tous les événements de la FMSQ de la saison courante.



La Fédération des Motocyclistes de Sentiers du Québec

CP 2146
Waterloo,
Québec, J0E 2N0
info@fmsq.net